

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du MARDI 07 AVRIL 2015**

Le trois février deux mille quinze à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

**Présents** P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON - Y. REBILLARD - M. JACQUET – B. BOURDÉ - J.G. LOHIER – E. LEGOFF – E. FAREY - G. ROCCA – S. COUVERCY - F. LEROUX - P. MESLAY – A. GAULTIER - M. HAUTIERE –

**Excusés** AM. LE FIBLEC (procuration à Y. REBILLARD)  
V. LE DISSEZ (procuration à M. HAUTIERE)  
A. RUBÉ

Convocations  
Le 31 mars 2015  
  
Affichage et publication  
Le 31 mars 2015

Madame Béatrice BOURDÉ est désignée secrétaire de séance

**Adoption procès-verbal séance précédente :**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 mars 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Monsieur Jacquet relève une erreur dans la transcription de son vote sur la question de l'adhésion de la commune au Syndicat du Collège pour laquelle il a voté « contre ». C'est une abstention qui lui a été attribuée.

Sous cette réserve, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2015 est adopté à l'unanimité (4 abstentions de Monsieur Meslay, Madame Hautière, Monsieur Gaultier et Madame Le Dissez par procuration)

**SERVICE EAU POTABLE**  
**Présentation compte-administratif 2014 et budget primitif 2015**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>				
<b>CHAPITRE / COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2014 + DM</b>	<b>REALISE 2014</b>	<b>PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015</b>
<b>11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>90 850,00</b>	<b>69 858,19</b>	<b>86 850,00</b>
605	achats d'eau SMAP	90 000,00	69 731,98	85 000,00
6152	entretien - réparations	500,00	-	500,00
6161	primes d'assurances	300,00	126,21	300,00
617	Assistance SDAEP			1 000,00
627	services bancaires et assimilés	50,00	-	50,00
<b>O22</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>8 871,15</b>	<b>-</b>	<b>9 105,13</b>
O22	dépenses imprévues	8 871,15		9 105,13

			-	
<b>O23</b>	<b>VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>242 000,00</b>	<b>-</b>	<b>257 000,00</b>
O23	virement section d'investissement	242 000,00	-	257 000,00
<b>O42</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>38 202,34</b>	<b>38 202,34</b>	<b>37 878,18</b>
6811	dotations amortissements	38 202,34	38 202,34	37 878,18
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>16 600,00</b>	<b>907,44</b>	<b>16 600,00</b>
673	titres annulés	15 000,00	-	15 000,00
6743	subventions exceptionnelles	1 600,00	907,44	1 600,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>396 523,49</b>	<b>108 967,97</b>	<b>407 433,31</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>				
<b>CHAPITRE / COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2014 + DM</b>	<b>REALISE 2014</b>	<b>PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015</b>
<b>O02</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>247 586,04</b>	<b>247 586,04</b>	<b>273 483,49</b>
O02	résultat d'exploitation	247 586,04	247 586,04	273 483,49
<b>O42</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 937,45</b>	<b>3 937,45</b>	<b>3 949,82</b>
777	quote part subventions-amortiss	3 937,45	3 937,45	3 949,82
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS</b>	<b>145 000,00</b>	<b>130 927,97</b>	<b>130 000,00</b>
7011	Ventes d'eau	145 000,00	130 927,97	130 000,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>396 523,49</b>	<b>382 451,46</b>	<b>407 433,31</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
D E P E N S E S						
CHAPITRE / OPERATIONS /COMPTES	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITIO N BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
<b>O40 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>3 937,45</b>	<b>3 937,45</b>	-	<b>3 949,82</b>	<b>3 949,82</b>
O40-1391	amortissements subventions	3 937,45	3 937,45		3 949,82	3 949,82
<b>O41- OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>46 963,39</b>	<b>6 969,44</b>	-	-	-
O41-2762	créances sur immo- récup tva	46 963,39	6 969,44			-
<b>000</b>	<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>					
OO1	Résultat d'investissement reporté					-
<b>10 - RUE DE LA MADELEINE</b>		<b>33 704,84</b>	<b>25 477,12</b>	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux	33 704,84	25 477,12			-
<b>11 - PROGRAMME 2013</b>		<b>7 037,80</b>	<b>7 037,80</b>	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux	7 037,80	7 037,80			
<b>12 - PROGRAMME 2014</b>		<b>270 000,00</b>	<b>9 419,44</b>	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux	270 000,00	9 419,44			-
<b>13 - PROGRAMME 2015</b>		-	-	-	<b>317 376,80</b>	<b>317 376,80</b>
2315	Travaux voirie et réseaux				317 376,80	317 376,80
<b>14 - MODELISATION et GESTION PATRIMONIALE</b>		-	-	-	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
			-	-	11 000,00	11 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>361 643,48</b>	<b>52 841,25</b>	-	<b>332 326,62</b>	<b>332 326,62</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
CHAPITRE / OPERATIONS /COMPTES	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITIO N BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
<b>O40 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>38 202,34</b>	<b>38 202,34</b>	-	<b>37 878,18</b>	<b>37 878,18</b>
28158	amortissements	38 202,34	38 202,34		37 878,18	37 878,18
<b>O41 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>46 963,39</b>	<b>6 969,44</b>	-	-	-
041-2315	Récup sur immo- tva	46 963,39	6 969,44			-
<b>000</b>	<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>276 477,75</b>	<b>41 447,19</b>	-	<b>294 448,44</b>	<b>294 448,44</b>
001	Résultat d'investissement reporté	34 477,75	34 477,75		37 448,44	37 448,44
021	Virement de la section fonctionnement	242 000,00	-		257 000,00	257 000,00
2762	créances sur immob - tva		6 969,44			
<b>10 - RUE DE LA MADELEINE</b>		-	-	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux					-
<b>11 - PROGRAMME 2013</b>		-	-	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux					
<b>12 - PROGRAMME 2014</b>		-	<b>3 670,72</b>	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux		3 670,72			-
<b>13 - PROGRAMME 2015</b>		-	-	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux					-
<b>TOTAL</b>		<b>361 643,48</b>	<b>90 289,69</b>	-	<b>332 326,62</b>	<b>332 326,62</b>

SERVICE ASSAINISSEMENT  
Présentation compte-administratif 2014 et budget primitif 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE / COMPTE	INTITULE	BP 2014 + DM	REALISE 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015
<b>11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>7 500,00</b>	<b>728,31</b>	<b>34 347,05</b>
615	entretien - réparations	500,00	-	500,00
616	primes d'assurances	300,00	126,21	300,00
617	assistance SDAEP	2 500,00	-	9 000,00
618	Divers	2 000,00		316,05
627	services bancaires et assimilés	500,00	602,10	500,00
611	Rémunération surcoûts exploitant 2014			20 231,00
6281	Assistance Satèse	1 700,00	-	3 500,00
<b>O22</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>1 476,60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
O22	dépenses imprévues	1 476,60	-	
<b>O23</b>	<b>VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 106,30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
O23	virement section d'investissement	41 106,30		
<b>O42</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>113 574,73</b>	<b>113 574,73</b>	<b>228 066,17</b>
6811	dotations amortissements	113 574,73	113 574,73	228 066,17
<b>66</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>27 277,77</b>	<b>26 675,67</b>	<b>24 086,36</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 675,67	26 675,67	23 486,36
6688	Autres charges financières	602,10	-	600,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>8 537,03</b>	<b>1 235,39</b>	<b>18 471,98</b>
673	titres annulés	7 037,03	-	16 971,98
6743	subventions exceptionnelles	1 500,00	1 235,39	1 500,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>199 472,43</b>	<b>142 214,10</b>	<b>304 971,56</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE / COMPTE	INTITULE	BP 2014 + DM	REALISE 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015
<b>O02</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-	-	<b>83 546,70</b>
O02	résultat d'exploitation	-	-	83 546,70
<b>O42</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>60 400,45</b>	<b>60 400,45</b>	<b>72 182,16</b>
777	quote part subventions-amortiss	60 400,45	60 400,45	72 182,16
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS</b>	<b>130 000,00</b>	<b>156 388,37</b>	<b>135 237,00</b>
7011	Ventes assainissement	130 000,00	152 451,00	130 000,00
7068	Prestations services	-	3 937,37	5 237,00
<b>74</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	-	-	<b>13 905,70</b>
748	Participations collectivités STEP	-	-	13 905,70
<b>76</b>	<b>AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>8 971,98</b>	<b>8 971,98</b>	-
7688	Participations collectivités STEP	8 971,98	8 971,98	-
<b>77</b>	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>100,00</b>	-	<b>100,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	100,00	-	100,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>199 472,43</b>	<b>225 760,80</b>	<b>304 971,56</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
CHAPITRE / OPERATIONS/COMPTES	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
16441	opérations emprunts	7 333,33	7 333,00		7 333,00	7 333,00
1641	Emprunts en euros	18 774,02	18 774,02		47 122,26	47 122,26
16449	Opérations tirage emprunts	88 001,00	88 001,00		80 668,00	80 668,00

001	solde exécution investissement				42 642,84	42 642,84
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>60 400,45</b>	<b>60 400,45</b>	-	<b>72 182,16</b>	<b>72 182,16</b>
040-1391	amortissements subventions	60 400,45	60 400,45		72 182,16	72 182,16
<b>041- OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>551 707,40</b>	<b>175 404,09</b>	-	-	-
041-2313	Constructions	-	10 643,68			-
041-2762	créances sur immo-récup tva	184 515,68	164 760,41			
041-2763	créances sur collectivités STEP	367 191,72	-			-
<b>10</b>	<b>REHABILITATION STATION EPURATION</b>	<b>935 634,94</b>	<b>932 468,00</b>	<b>894,50</b>	-	<b>894,50</b>
2313	Travaux voirie et réseaux	935 634,94	932 468,00	894,50		894,50
<b>13</b>	<b>RUE DE LA MADELEINE</b>	<b>73 006,67</b>	<b>64 853,83</b>	<b>2 287,95</b>	-	<b>2 287,95</b>
2315	Travaux voirie et réseaux	73 006,67	64 853,83	2 287,95		2 287,95
<b>14</b>	<b>Programme 2013 ASSAINISSEMENT</b>	<b>4 218,48</b>	<b>4 218,48</b>	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux	4 218,48	4 218,48			-
<b>15</b>	<b>Programme 2014 ASSAINISSEMENT</b>	<b>288 537,41</b>	-	-	-	-
2315	Travaux voirie et réseaux	288 537,41	-			
<b>16</b>	<b>Programme 2015 ASSAINISSEMENT</b>	-	-	-	<b>361 556,03</b>	<b>361 556,03</b>
2315	travaux 2015		-	-	361 556,03	361 556,03
<b>TOTAL</b>		<b>2 027 613,70</b>	<b>1 351 452,87</b>	<b>3 182,45</b>	<b>611 504,29</b>	<b>614 686,74</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
CHAPITRE / OPERATIONS/COMPTES	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
001	solde exécution investissement	32 840,01	32 840,01			-
021	Virement de la section d'exploitation	41 106,30				-
1068	Affectation résultat	77 174,92	77 174,92			-
10228	part, collectivités STEP				20 588,26	20 588,26
1641	Emprunts en euros	401 400,00	401 400,00			-
16449	Opérations tirage emprunts	80 668,00	88 001,00		80 668,00	80 668,00
2763	remboursements	4 953,34	-			
2764	Part entreprise STEP	2 821,13			4 166,99	4 166,99
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>113 574,73</b>	<b>113 574,73</b>	-	<b>228 066,17</b>	<b>228 066,17</b>
040-28158	amortissements subventions	113 574,73	113 574,73		228 066,17	228 066,17
<b>041 - OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>551 707,40</b>	<b>175 404,09</b>	-	-	-
041-1687	Constatations créances station épuration	367 191,72	-			
041-2313	Constructions	184 515,68	153 675,46			-
041-2315	créances sur immo-récup tva		11 084,95			
041-238	créances sur collectivités STEP		10 643,68			-
<b>10</b>	<b>REHABILITATION STATION EPURATION</b>	<b>721 367,87</b>	<b>420 415,28</b>	<b>281 197,32</b>	-	<b>281 197,32</b>
1312	Subvention Région	185 401,91	175 223,46	10 178,45		10 178,45
1318	Subvention Agence Eau	194 970,28	80 431,41	114 538,87		114 538,87
1687	Avance agence de l'eau	156 480,00		156 480,00		156 480,00
2762	autres immobilisations financières	184 515,68	164 760,41			-
<b>TOTAL</b>		<b>2 027 613,70</b>	<b>1 308 810,03</b>	<b>281 197,32</b>	<b>333 489,42</b>	<b>614 686,74</b>



Le Maire propose aux conseillers municipaux de faire part de leurs questions et/ou observations sur les comptes administratifs et budgets primitifs des services eau potable et assainissement qui leur ont été communiqués préalablement à la séance du conseil municipal.

Monsieur Meslay souhaite savoir si le crédit de 317 376.80 € inscrit à l'opération 13 du budget eau potable pour un programme de travaux 2015 est affecté dès à présent.

Monsieur Gesret indique qu'il étudie actuellement avec le Cabinet Nicolas, la programmation pluriannuelle des investissements à réaliser sur les réseaux eau et assainissement. A ce jour, cette programmation n'est pas arrêtée.

Monsieur Meslay estime que de ce fait et compte tenu de la capacité d'autofinancement des ces services, l'augmentation de 1.50 % sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement ne se justifie pas. C'est la raison pour laquelle il votera « contre » le budget primitif de ces services.

Monsieur Barraux note qu'entre 2009 et 2014, les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont connu des augmentations régulières de 2 à 4 % en moyenne. Il indique qu'il reste encore beaucoup de réseaux à réhabiliter et que les prévisions budgétaires doivent permettre de faire face en cas de surprise. Enfin, il semble que l'on s'oriente vers un transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes.

Monsieur Meslay interroge également le Maire sur le crédit proposé à l'article 617 pour l'assistance SDAEP. Le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle prestation sollicitée auprès du SDAEP du fait du désengagement de l'Etat. En effet, les missions correspondantes étaient assurées jusqu'à présent par les services de la DDTM. Une délibération spécifique ci-après précise le contenu de la mission.

Après ces explications, le maire propose aux conseillers d'adopter les comptes de gestion du percepteur pour l'exercice 2014.

## 01- EAU POTABLE - COMPTE GESTION 2014

### Le Conseil Municipal,

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris pendant la journée complémentaire.

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 02 – ASSAINISSEMENT - COMPTE GESTION 2014

Le Conseil Municipal,

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris pendant la journée complémentaire.

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il présente ensuite les balances des comptes administratifs 2014 et budgets primitifs 2015 :

## 03 - EAU POTABLE - Compte administratif 2014

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur BARRAUX quitte la séance et Monsieur BOUAN prend la présidence. Il présente la balance qui s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP + DM	REALISE	REPORT 2015	TOTAL REALISE + REPORTS
<b>Section de Fonctionnement</b>				
DEPENSES	396 523.49	108 967.97	0.00	108 967.97
RECETTES	396 523.49	382 451.46	0.00	382 451.46
EXCEDENT		<b>273 483.49</b>		<b>273 483.49</b>
DEFICIT				
<b>Section d'Investissement</b>				
DEPENSES	361 643.48	52 841.25	0.00	52 841.25
RECETTES	361 643.48	90 289.69	0.00	90 289.69
EXCEDENT		<b>37 448.44</b>		<b>37 448.44</b>
DEFICIT				

EXCEDENT NET GLOBAL : 310 931.93 €

Il soumet le compte administratif du service eau potable à l'approbation des conseillers municipaux et indique que les membres de la commission des finances, réunis le 3 avril 2015, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** le compte administratif 2014 du service eau potable.

#### 04 – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il présente ensuite la balance du compte administratif du service assainissement qui s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP + DM	REALISE	REPORT 2015	TOTAL REALISE + REPORTS
<b>Section de Fonctionnement</b>				
DEPENSES	199 472.43	142 214.10	0.00	142 214.10
RECETTES	199 472.43	225 760.80	0.00	225 760.80
EXCEDENT		<b>83 546.70</b>		<b>83 546.70</b>
DEFICIT				
<b>Section d'Investissement</b>				
DEPENSES	2 027 613.70	1 351 452.87	3 182.45	1 354 635.32
RECETTES	2 027 613.70	1 308 810.03	281 197.32	1 590 007.35
EXCEDENT			<b>278 014.87</b>	<b>235 372.03</b>
DEFICIT		<b>42 642.84</b>		

AFFECTATION RESULTAT : 0 €

EXCEDENT FONCTIONNEMENT A REPORTER : 83 546.70 €

EXCEDENT INVESTISSEMENT NET : 235 372.03 €

EXCEDENT NET GLOBAL : 318 918.73 €

Il soumet le compte administratif du service assainissement à l'approbation des conseillers municipaux et indique que les membres de la commission des finances, réunis le 3 avril 2015, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Par 21 voix « Pour » dont 2 procurations de Madame Le Fiblec et de Madame Le Dissez  
et 1 abstention de Monsieur Meslay

- **ADOpte** le compte administratif 2014 du service assainissement.

Le Maire entre en séance et reprend la présidence.

**05 - EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire propose présente la balance du service Eau Potable arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS SUR 2015	TOTAL PREVISIONS 2015
<i><u>Section de Fonctionnement</u></i>			
DEPENSES	407 433.31	0.00	407 433.31
RECETTES	407 433.31	0.00	407 433.31
<i><u>Section d'Investissement</u></i>			
DEPENSES	332 326.62	0.00	332 326.62
RECETTES	332 326.62	0.00	332 326.62

Le Conseil Municipal,

- par 18 voix « Pour » dont 1 procuration de Madame Le Fiblec
- par 1 voix « Contre » de Monsieur Meslay
- et 3 abstentions de Madame Hautière, Monsieur Gaultier et Madame Le Dissez par procuration

- **APPROUVE** le budget primitif 2015 du service eau potable.

**06 – ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le maire présente ensuite la balance arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS 2014	TOTAL PREVISIONS + REPORTS 2015
<i><u>Section de Fonctionnement</u></i>			
DEPENSES	304 971.56	0.00	304 971.56
RECETTES	304 971.56	0.00	304 971.56
<i><u>Section d'Investissement</u></i>			
DEPENSES	611 504.29	3 182.45	614 686.74
RECETTES	333 489.42	281 197.32	614 686.74

Le Conseil Municipal,

- par 18 voix « pour » dont 1 procuration de Madame Le Fiblec
- et 4 abstentions de Monsieur Meslay, Madame Hautière, Monsieur Gaultier et Madame Le Dissez par procuration.

- **APPROUVE** le budget primitif 2015 du service assainissement.

**CAMPING MUNICIPAL**  
**Présentation compte-administratif 2014 et budget primitif 2015**

Le Maire présente ensuite le compte administratif 2014 du camping ainsi que le budget primitif pour 2015.

Il propose aux conseillers municipaux de faire part de leurs questions et/ou observations sur les comptes administratifs et budgets primitifs des services eau potable et assainissement qui leur ont été communiqués préalablement à la séance du conseil municipal.

Il précise que le camping subit depuis plusieurs années une diminution importante de la fréquentation et que des aménagements s'imposent pour accueillir les touristes. Dans cette perspective, la wifi et quelques aménagements succincts seront réalisés pour la saison prochaine. Ensuite, il conviendra de réfléchir à des aménagements plus conséquents pour optimiser cet équipement.

Le Maire propose d'adopter les compte de gestion, compte administratif et budget primitif du camping.

**07 – CAMPING -COMPTE GESTION 2014**

**Le Conseil Municipal,**

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris pendant la journée complémentaire.

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**08 - CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur BARRAUX quitte la séance et Monsieur BOUAN prend la présidence. Il présente la balance qui s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP + DM	REALISE	REPORT 2015	TOTAL REALISE + REPORTS
<u>Section de Fonctionnement</u>				
DEPENSES	31 160.07	19 926.96	0.00	19 926.96
RECETTES	31 160.07	15 604.57	0.00	15 604.57
EXCEDENT				
DEFICIT		<b>4 322.39</b>		<b>4 322.39</b>
<u>Section d'Investissement</u>				
DEPENSES	3 706.89	0.00	0.00	0.00
RECETTES	3 706.89	3 136.99	0.00	3 136.99
EXCEDENT		<b>3 136.99</b>		<b>3 136.99</b>
DEFICIT				

DEFICIT NET GLOBAL : 1 185.40 €

Il soumet le compte administratif du service camping à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2014 du service camping

#### 09 - CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose ensuite de présenter le budget Camping dont la balance est arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS SUR 2014	TOTAL PREVISIONS 2014
<u>Section de Fonctionnement</u>			
DEPENSES	30 012.38		30 012.38
RECETTES	30 012.38		30 012.38
<u>Section d'Investissement</u>			
DEPENSES	3 706.98	0.00	3 706.98
RECETTES	3 706.98	0.00	3 706.98

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2015 du service camping.

## 10 - TAXES DIRECTES LOCALES - Vote des Taux 2015

Monsieur BARRAUX rappelle qu'il appartient au conseil municipal de voter chaque année les taux des taxes directes locales.

Il indique que le budget primitif pour 2015 a été élaboré et voté en février sur la base du maintien des taux de fiscalité 2014 pour 2015 et rappelle également que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de Communes Plancoët-Plélan perçoit l'intégralité du produit de fiscalité professionnelle sur les entreprises par l'institution de la **fiscalité professionnelle unique (FPU)**.

En contrepartie, la commune perçoit de la communauté de communes, une **allocation de compensation (AC)** qui vise à neutraliser les effets des transferts de ressources fiscales entre les communes et les groupements.

Le montant de cette allocation de compensation est arrêté à 697 474 €

Le Maire présente ensuite l'état 1259 de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2015 et propose aux conseillers municipaux d'adopter le maintien des taux tels que cités ci-dessous pour 2015 :

TAXES	Bases notifiées	TAUX	PRODUITS
➤ Taxe Habitation	2 902 000	21.34	619 287
➤ Foncier Bâti	3 182 000	11.84	376 749
➤ Foncier Non Bâti	53 200	36.77	19 562
<b>TOTAL</b>			<b>1 015 598</b>

Ainsi que le détail des allocations compensatrices versées par l'Etat :

- Taxe d'habitation	66 119 €
- Taxe Foncière bâtie	4 026 €
- Taxe Foncière non bâtie	3 319 €
- Taxe Professionnelle/CFE	<u>6 139 €</u>
Total	79 603 €

et par la Communauté de Communes

- Allocation compensation FPU	697 474 €
-------------------------------	-----------

A déduire prévision FNGIR

- 50 986 €

**TOTAL NET FISCALITE 1 741 689 €**

Monsieur BARRAUX propose aux conseillers municipaux d'adopter la proposition de la commission des finances réunie le 3 avril 2015 et d'adopter les taux ci-dessus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- ➔ DECIDE de maintenir les taux de 2015 au niveau des taux 2014 pour chaque taxe
- ➔ APPROUVE les taux et l'état des produits d'impositions tel que présenté ci-dessus.

## 11 - CAMPING MUNICIPAL Evolution tarifs

Monsieur Fanouillère propose de réviser les tarifs du camping en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il indique que les membres de la commission des finances, réunis le 3 avril 2015, proposent les tarifs suivants :

	2013	A compter du 7 avril 2015
Adultes	2.60	3.00
Enfants – 12 ans	1.30	1.50
Emplacement	2.60	3.00
Branchement	2.40	2.50
Véhicule	1.30	1.50
Moto	1.30	1.50
Garage mort	5.00	10.00

Madame Chancé suggère d'y ajouter un tarif pour les animaux de compagnie. Après réflexion, cette proposition sera examinée pour la saison 2016.

Monsieur Meslay fait observer que traditionnellement la révision des tarifs du camping est proposée au conseil municipal à l'automne afin de permettre leur diffusion dans les revues et annuaires professionnels. Le Maire indique que précédemment le camping ne faisait l'objet d'aucune promotion et qu'effectivement l'inscription du camping de Plancoët dans les revues afin d'en assurer sa promotion, fait partie des actions à mettre en place pour la saison 2016.

Monsieur Fanouillère propose d'adopter ces nouveaux tarifs à compter de ce jour .

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les tarifs proposés à compter du 7 avril 2015.

## 12 – AVENANTS - RESTAURANT SCOLAIRE ET RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur GESRET informe les conseillers municipaux que l'exécution du marché de travaux du restaurant scolaire et restructuration du groupe scolaire, donne lieu à la modification suivante :



DESIGNATION	MONTANT HT DE L'AVENANT	%	MONTANT MARCHÉ HT AVANT CET AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT
<b>AVENANT 2 - LOT 2 - COREVA GROS EOEUVRE</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-214 195,16 €	-22,52%	892 193,22 €	691 267,14 €
La suppression de la tranche accueil direction a généré la réalisation de fondations pour contenir le muret en pierres existant.	2 269,08 €			
Découverte pendant le chantier d'un réseau EU amianté (réseau non identifié sur le diagnostic amiante).	11 000,00 €			
<b>Total Lot 2</b>	<b>-200 926,08 €</b>			
<b>AVENANT 2 - LOT 3 - DENIEL - COUVERTURE ETANCHEITE</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-25 039,72 €	-21,86%	114 579,84 €	89 540,12 €
<b>Total Lot 3</b>	<b>-25 039,72 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 4 -BAIE ALU - MENUISERIES EXTERIEURES</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-3 592,27 €	-10,57%	34 013,69 €	30 421,42 €
<b>Total lot 4</b>	<b>-3 592,27 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 5 - ROCHEREUIL - MENUISERIES BOIS</b>				
Suppression de la verrière	-6633,55			
Demande de plinthes supplémentaires	771,75			
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-75 262,65 €	-27,16%	298 750,44 €	217 625,99 €
<b>Total lot 5</b>	<b>-81 124,45 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 6 - FSA - SERRURERIE</b>				
Réalisation d'un garde corps le long de l'espace vert dans la cour des maternelles	4 508,00 €	-25,28%	95 885,00 €	71 649,67 €
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-32 358,33 €			
Cette suppression entraîne la nécessité de réaliser un portail pour fermer l'espace entre l'existant et la zone d'accès des élèves	3 615,00 €			
<b>Total Lot 6</b>	<b>-24 235,33 €</b>			
<b>AVENANT 3 - LOT 7 - SARPIC - SOLS/FAIENCE</b>				
Fourniture et pose d'un profil anti débordement.	270,00 €	-5,49%	144 794,00 €	136 846,27 €
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-8 217,73 €			
<b>Total Lot 7</b>	<b>-7 947,73 €</b>			
<b>AVENANT 2 - LOT 8 - SPO - PLATERIE</b>				

Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-13 422,60 €	-10,89%	123 269,70 €	109 847,10 €
<b>Total lot 8</b>	<b>-13 422,60 €</b>			
<b>AVENANT 3 - LOT 8 - SPO - PLATRERIE</b>				
Suppression 38 m2 de faux plafond	-1 818,00 €			
Fourniture et pose doublage sous panneaux acoustiques	1 604,00 €			
Réalisation caissons	3 004,00 €	4,22%	109 847,10 €	114 678,38 €
Fourniture et pose 6m2 de faux plafon Ekla	186,88 €			
Réalisation gaine dans sanitaires adultes	280,00 €			
Réalisation coffres habillage WC suspendus	1 574,40 €			
<b>Total lot 8</b>	<b>4 831,28 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 9 - SMI - CLOISONS ISOTHERMES</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-573,00 €	-2,94	19 500,00 €	18 927,00 €
<b>Total lot 9</b>	<b>-573,00 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 10 - EMERAUDE PEINTURE</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-2 550,00 €	-7,12%	35 853,53 €	33 303,53 €
<b>Total lot 10</b>	<b>-2 550,00 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 11 - CHAUFFAGE/VMC</b>				
Remplacement faux plafond filtrant Halton par faux plafond filtrant France Air	-6 288,90 €	-4,87%	439 989,76 €	418 557,90 €
Remplacement du calorifugeage des réseaux de chauffage par calorifugeage plus performant	613,92 €			
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-15 756,88 €			
<b>Total lot 10</b>	<b>-21 431,86 €</b>			
<b>AVENANT 1 - LOT 12 - JOSSELIN - PLOMBERIE</b>				
Suppression de la réalisation du bâtiment accueil direction.	-4 771,80 €	-4,03%	118 606,85 €	113 835,05 €
<b>Total lot 12</b>	<b>-4 771,80 €</b>			

Monsieur GESRET rappelle que :

- le montant global initial des marchés HT, tous lots confondus, a été arrêté 3 137 101.41 €,
- la délibération du conseil municipal du 29 avril 2014 a approuvé l'avenant n°1 portant le montant global des marchés à 3 156 933.36 € HT.

Le total des avenant proposés ci-dessus pour les lots concernés, soit – 380 783.56 €, porte donc le montant global des marchés à 2 776 149.80 € représentant une diminution de 12.14 %.

Il précise qu'il manque encore l'avenant négatif EVEN d'environ 100 000 €.

Monsieur GESRET propose aux conseillers municipaux d'adopter les avenants ci-dessus présentés pour les lots concernés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- par 18 voix « pour » dont 1 procuration de Madame Le Fiblec  
- et 4 abstentions de Monsieur Meslay, Madame Hautière, Monsieur Gaultier et Madame Le Dissez par procuration

- **APPROUVE** les avenants présentés ci-dessus pour les lots concernés,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces avenants, ainsi que tous documents s'y rapportant.

**13 - PROJET URBAIN PARTENARIAL**  
**Convention AD 98 rue de l'Abbaye**

Le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'instruction du certificat d'urbanisme n° 022 172 15 C007, il y a lieu de signer une convention dite PUP « Projet Urbain Partenarial » afin de définir les conditions techniques et financières des équipements publics rendus nécessaires par l'opération de construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section AD 98 – rue de l'Abbaye à Plancoët.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants,  
VU le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Monsieur le Maire précise qu'un projet de construction de maison individuelle suite à division du terrain cadastré section AD 98 - rue de l'Abbaye est actuellement à l'étude au profit de Madame LAME Michelle.

Lors de l'instruction du certificat d'urbanisme, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux d'extension des réseaux. Les travaux correspondants ont été estimés à :

AMENAGEMENTS		COUT HT
NATURE	EMETTEUR FACTURE	
Extension réseaux électriques	SDE	2 542.00 €
COUT TOTAL		<b>2 542.00 €</b>

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge de Madame LAMÉ Michelle la totalité de ces travaux et ce par le biais d'une Convention de Projet Urbain Partenarial – PUP.

Pour ce faire, une convention sera passée entre la commune et Madame Michelle LAMÉ, qui précisera toutes les modalités de ce partenariat.

Monsieur Meslay indique que l'accès à cette parcelle se faisant par l'arrière, sur le chemin communal, il semblerait opportun de prévoir l'accès de l'ensemble des parcelles constructibles situées le long de ce chemin en proposant un Projet Urbain Partenarial (PUP) à l'ensemble des propriétaires riverains de façon à les inciter à s'engager dans cette démarche intéressante également pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile d'avoir l'aval de tous les propriétaires concernés et qu'il souhaite dans un premier temps répondre à la demande individuelle de Madame Lamé. L'étude de la viabilisation collective le long de ce chemin pourra être réalisée ensuite. Il ajoute qu'un empiérement du chemin sera rendu nécessaire par cette nouvelle urbanisation.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE**

- De mettre en œuvre la procédure du Projet Urbain Partenarial telle qu'annoncée par les dispositions du code de l'urbanisme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du Projet Urbain partenarial sur le périmètre concerné ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 14 – RESEAU EAU POTABLE Modélisation et gestion patrimoniale

Le Maire accueille Madame Claudie Chiron, de la SAUR, venue présenter ce dossier.

Madame Chiron expose qu'afin de réduire le volume des pertes d'eau sur les réseaux d'eau potable, il convient d'optimiser la gestion des réseaux. Les techniques de diagnostic, maintenance et renouvellement sont complexes. Elles font appel à des outils de modélisation hydrauliques ainsi qu'à la mise en équation de nombreux paramètres techniques, démographiques, économiques, géologiques.

Il indique que la Société SAUR, exploitant du réseau eau potable de la commune, propose d'accompagner la collectivité pour prévoir, planifier et concevoir la réhabilitation ou le renouvellement de ses réseaux au moyen d'une prestation comprenant :

- La modélisation du réseau AEP avec diagnostic et propositions d'améliorations
- La gestion patrimoniale du réseau AEP avec plan de renouvellement des canalisations

### 1. La modélisation hydraulique

Comprend :

- Une étude hydraulique scindée en 3 étapes

- 1/Une phase de construction du modèle hydraulique : recueil des données, analyse des consommations et du réseau ; intégration des données, construction du modèle
- 2/Une phase du calage hydraulique : interventions de terrain et campagnes de mesures ; analyse des mesures et des écarts ;
- 3/Une phase de diagnostic hydraulique : étude d'éventuelles anomalies sur le réseau ; analyse des pressions sur le réseau et de la sectorisation du réseau

Cette étude hydraulique permet :

- D'identifier les points sensibles du réseau
- D'analyser les causes et de proposer des aménagements nécessaires
- D'étudier et de simuler différents scénarii sur demande de la collectivité lors de l'étude

- Une étude de la qualité de l'eau qui se déroule également en 3 phases

- 1/Recueil de données : historique des analyses
- 2/campagnes de mesure – calage
- 3/diagnostic et propositions d'amélioration

### 2. La gestion patrimoniale

Afin de permettre de :

- Hiérarchiser les tronçons du réseau à réhabiliter ou à renouveler
- Prédire l'amélioration ou la dégradation du service en fonction des montants d'investissements

Cette gestion permet d'assurer le respect des objectifs suivants :

- La qualité de l'eau distribuée
- La pression de service à l'abonné
- La continuité de service
- La préservation quantitative des ressources en eau
- La préservation du cadre urbain (profiter de travaux de voirie pour renouveler le réseau) et conduit à la programmation d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Monsieur Gesret indique que la SAUR propose cette prestation pour un montant HT de 9 492.00 € - 11 390 € TTC.

Il indique que les membres de la commission des finances réunis le 3 avril 2015 ont émis un avis favorable et suggère d'autoriser le Maire à valider cette proposition.

Il ajoute qu'il travaille également avec Monsieur Cyril Germain du cabinet Nicolas à la programmation de ce plan pluriannuel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de prestation de la SAUR pour la modélisation et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable au prix de 9 492 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

**15 - SDAEP – MISSION ASSISTANCE GESTION SERVICES PUBLIC D'EAU POTABLE ET APPUI A LA PASSATION DES DELEGATIONS SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur Gesret informe les conseillers municipaux que les missions d'assistance aux services publics d'eau potable et d'assainissement, jusqu'alors effectuées sans contrepartie financière par les services de l'Etat – DDTM – seront désormais effectuées par le SDAEP 22 – Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, notamment pour le service public d'eau potable.

Ce syndicat sollicite donc la signature d'une convention ayant pour objet :

**L'ASSISTANCE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE,**  
cette mission serait passée pour la durée restante du contrat d'affermage (soit 3 ans de 2015 à 2017).

Cette mission comprend :

- Assistance sur le suivi du contrat d'affermage avec notamment :
  - La réalisation annuelle du rapport sur le prix et la qualité du service

- le Contrôle des tarifs du délégataire (formule de révision du prix) et la mise en forme du tarif global (y compris part collectivité)
- l'aide à la négociation avec le délégataire ou d'autres bénéficiaires (conventions, avenants, etc.)
- la réalisation d'une visite complète de l'ensemble des installations avec établissement d'un rapport de visite et bilan des opérations de renouvellement l'avant-dernière année du contrat (2016)
- la réalisation d'un rapport d'expertise sur la gestion du service avec analyse du rapport du délégataire et vérification contractuelle de ses engagements
- les renseignements et conseils d'ordre administratif, technique, financier

Le SDAEP ne réalise ce type de mission que pour l'eau potable. Il a toutefois réalisé également l'avenant TVA pour l'assainissement collectif.

**Le coût de ce type de mission est de 1000 € HT/an avec actualisation des prix de 2% par an.**

### **L'APPUI A LA PASSATION DES DELEGATIONS DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

le SDAEP22 les réalise pour les 2 compétences.

Cette mission consiste en l'assistance à la collectivité pour le suivi de toute la procédure de délégation en vue de choisir un nouveau délégataire.

Elle consiste en :

- l'analyse des données des services.
- La rédaction des projets de rapport sur le choix du mode de gestion, rédaction des avis de publicité, gestion du planning prévisionnel
- La préparation des projets de dossier de consultation, assistance au déroulement des procédures et à l'analyse des offres
- l'assistance à la négociation et à la mise au point des contrats

Cette mission est à démarrer dès le printemps 2016, car une telle procédure s'étale sur plus d'un an et demi et nos contrats d'affermage s'achèvent fin 2017.

**Le coût de la mission est de 7000 € HT, pour l'assistance à la délégation des 2 services (eau potable et assainissement collectif).**

Monsieur Gesret propose aux conseillers municipaux d'accepter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de solliciter le SDAEP 22 pour les missions suivantes :
  - Assistance pour la gestion du service public d'eau potable
  - Appui à la passation des délégations des services d'eau potable et d'assainissement collectif
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

**16 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**  
**Compte-rendu délégation**

Compte-rendu délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 - 15<sup>e</sup> alinéa

<b>Propriétaires</b>	M. THOMAZEAU Gilles et Madame LAZAAR Sarah 5 Allée des Vieux Vergers – 22490 Langrolay Sur Rance
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	15 rue Paul Emile Victor Parcelle ZD N° 372 – 560 m2
<i>Acquéreur</i>	M. GAUGLIN Bruno 33 rue de Dinan – 35730 Pleurtuit
<b>Décision proposée</b>	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

<b>Propriétaires</b>	M. et Mme FANOUILLERE Henri
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	Les Roseraies AB N° 760p – 4 664 m2
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme LANGLAIS Gilles La Hingandais – 22130 Plancoët
<b>Décision</b>	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

<b>Propriétaires</b>	M. MAYIMONA Chancel et Mme AMORY Virginie 11 rue du Presbytère – 22100 Brusvily
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	Rue du Pont AH N° 576 – 195 m2
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme VAN DE KAPELLE Franck 78 rue de l'Abbaye – 22130 Plancoët
<b>Décision</b>	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

<b>Propriétaires</b>	SCI COHUET-MENIER La Pichardais – 22130 Plancoët
<i>Désignation</i>	Non bâti
<i>Adresse /cadastre</i>	Rue de l'Abbaye AC N° 169 et 170
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme Serge BOUILLET 11 rue de l'Abbaye – 22130 Plancoët
<b>Décision</b>	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

## INFORMATIONS

### 1 - ORGANISATION NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Izarn présente l'analyse de la consultation organisée par le CCAS pour les missions d'études de l'organisation du nouveau restaurant scolaire

Objet de cette mission :

1. Définir et organiser le fonctionnement général du secteur restauration
2. Réalisation d'un planning horaire prévisionnel
3. Réalisation Plan de Maîtrise Sanitaire

Le dossier comporte 4 volets :

1. Etude de mutualisation. Après étude des contraintes, de l'activité actuelle et des possibles développements, des moyens existants ou à venir en locaux, en matériel et en ressources humaines, le cabinet nous présente sa (ou ses) propositions afin d'optimiser les moyens à venir.
2. Etude organisationnelle. Après validation des choix de mutualisation (ou non) :
  - a. Définir et organiser le fonctionnement général du secteur restauration (mode « self », distribution en salle à manger maternelles)
  - b. Réalisation d'un planning horaire prévisionnel (analyse et pointage des tâches à supprimer, modifier et rajouter)
3. Formation du personnel à la nouvelle organisation.
4. Mise en place du PMS avec ou sans agrément cuisine centrale selon le choix retenu (point 1)

Au terme d'une consultation de 3 cabinets, le cabinet ACR, référencé SCA, groupement d'achat auquel le CCAS de Plancoët est adhérent.

Le choix, validé par M. Le Maire, a retenu deux critères :

- 1, le prix,
- 2 : le temps de formation prévu par le cabinet.

Sur le premier point, ACR était légèrement supérieur qu'Atout Restauration, mais dans la même fourchette.

Sur le second point, ACR prévoyait un temps de formation de 5 jours, nettement supérieur à son concurrent ATOUT Restauration.

TABLEAU RECAPITULATIF DE CONSULTATION

CUISINE TRADITIONNELLE	LABOCEA / CF2P	ACR	ATOUT RESTAURATION
Etude mutualisation	0	804.00	
Etude organisation	7 590.00	1 146.00	
Formation organisation		3 216.00	
PMS	3 312.00	1 608.00	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 902.00</b>	<b>6 774.00</b>	<b>5 760.00</b>
<b>CUISINE CENTRALE AVEC DOSSIER D'AGREMENT</b>			
Etude organisation	7 590.00		
Formation organisation			
Surcoût dossier agrément		0	
PMS (avec dossier agrément)	6 096.00	4 422.00	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>13 686.00</b>	<b>8 784.00</b>	
<b>FORMATION DU PERSONNEL</b>	3	3	0.5
PMS	1	2	1.5
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>



Madame Izarn informe qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, il a signé le marché correspondant avec ACR.

## 2 - REPARATION DEVERSOIR DU MOULIN

Monsieur Fanouillère expose que le vannage de l'ancien moulin de l'Arguenon est défectueux depuis plusieurs années. Il convient donc de procéder à sa remise en état dans le but de participer à la régulation des eaux provenant en amont et de contrôler les crues.

Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

L'analyse est présentée ci-dessous :

BUSNEL ARMOR MAINTENANCE	LE INDUSTRIES	DU VERCHEENNE
Proposition en 3 lots :		
Maçonnerie : sous-traitant GUENERON PELHERBE 31 387.51 TTC Reprise de maçonnerie sur écluse : GUENERON PELHERBE : 17 142.37 TTC Pose des deux ensembles batardeaux, crics et crémaillères : 13 075.20 TTC	Remplacement des organes de manoeuvre : fourniture et pose de crics	Fourniture et pose de 4 vannes métalliques (largeur 1 m x 1.80 m)
<b>61 605.08 TTC</b>	<b>61 440.00 TTC</b>	<b>104 400.00 TTC</b>

Il indique que les membres de la commission des travaux, réunis le 3 avril 2015, ont proposé de retenir l'entreprise la moins disante :

**ENTREPRISE LE DU – MONTANT : 51 200.00 € HT - 61 440.00 € TTC**

Il est également fait observer que cette décision est confortée par l'absence de sous-traitants dans la proposition du titulaire alors que la 2<sup>ème</sup> entreprise fait appel à 3 sous-traitants  
La 3<sup>ème</sup> entreprise présente une offre très supérieure.

Monsieur Fanouillère informe qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, il a signé le marché correspondant avec LE DU ENTREPRISES.

**3 – ACHATS – TRAVAUX  
MARS 2015**

Le Maire rend compte des achats, d'importance relative en dehors des marchés, effectués au cours du mois de mars 2015

<b>OBJET</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Corbeilles basculantes protège-pluie - quantité : 20 à 147,50 HT	TECHNI-PRO SERVICE 35310 BREAL SOUS MONTFORT	<b>3 540,00 €</b>

Le Maire informe qu'il souhaite profiter de l'opportunité offerte par des dispositions actuelles visant à accompagner par le versement d'une prime Etat de 6 300 €, l'achat de véhicules électriques afin de remplacer un véhicule des services techniques pratiquement hors service.

Il indique également que le camion benne nécessite des travaux de grosses réparations. Le changement du moteur sera effectué. Coût environ 5 000 €.

Le Maire informe également les conseillers que les négociations entreprises depuis quelques mois avec Monsieur Perotin pour l'acquisition par la commune des bâtiments en friches (ex Caténa et Shop Div) devraient aboutir tout prochainement par une proposition compatible avec l'évaluation du service France Domaines.

**4 – DATES A RETENIR**

- ◆ Madame Legoff : prochaine réunion mensuelle seniors le lundi 13 avril 2015 avec une conférence sur la prévention proposée par le Lieutenant Delvat de la gendarmerie.  
Compte tenu de leur succès, les réunions mensuelles devraient avoir lieu tous les 15 jours à partir de septembre prochain.
  
- ◆ Monsieur Bouan :
  - Journée du sport au Pré Rolland le samedi 6 juin 2015
  - fête de la musique le samedi 20 juin 2015

La séance est levée à 20 h 40